

Participer au concours des jardins écologiques

Il est encore temps de s'inscrire



Participer au concours des jardins écologiques

En tant que Territoire Engagé pour la Nature, la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne (CC AAG) organise pour un concours pour récompenser les jardins et potagers écologiques remarquables du territoire.

Par jardin ou potager écologique, il est entendu ceux « conçus, gérés, organisés et cultivés de manière à protéger et restaurer la biodiversité et les équilibres écologiques ».

Le concours est gratuit et ouvert à toute personne disposant d'un jardin d'ornement, potager ou un jardin sur balcon localisé sur le territoire de la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne.

Pour participer à ce concours, il suffit de renvoyer le bulletin d'inscription avant le 14 mai 2021 (23h59) à biodiversite@cdcaag.fr ou par courrier au siège de la communauté de communes 19 avenue de Gascogne 32730 Villecomtal sur Arros.

Le règlement du concours, le bulletin d'inscription et la grille de notation sont disponibles sur le site Internet de la CC AAG : <https://www.cdcaag.fr/environnement/atlas-de-la-biodiversite/>

La Communauté de communes
Astarac Arros en Gascogne
organise le

CONCOURS DES JARDINS ÉCOLOGIQUES 2021

Inscriptions jusqu'au 14 mai

Règlement, Bulletin d'inscription et grille de notation
disponibles sur
www.cdcaag.fr (rubrique Environnement/Biodiversité)
Renseignement : biodiversite@cdcaag.fr

Jardins 2021.jpg